

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE
LE LUNDI 15 JANVIER 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

M. Meggie Lévesque Parent, conseillère : siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01

Une personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de décembre 2023
 - 6.3. Avis de motion et dépôt de projet du règlement 324-24 décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir
 - 6.4. Autorisation de paiement au Centre Bureautique de Rimouski
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Autorisation de signature d'un addenda au contrat de service en ramonage
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
Pas de point à traiter
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de demande de permis d'alcool

- 10.2. Proclamation du 13 mars comme Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
Pas de point à traiter
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-01-001 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-002 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2023 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- MRC : Monsieur Bruno Paradis est réélu comme préfet, monsieur Deschênes l'est aussi comme préfet suppléant;

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Avec le doux temps, les opérations de déneigement sont moins sollicitées et par conséquent la machinerie brise moins;

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Matières résiduelles : le 21 janvier certains changements sur les orientations seront mis en place;
- Tourisme : Le Parc du Mont-Comi a reçu de la neige et les doux temps occasionnent des problèmes de chaussée sur la Route des Rangs du Nord pour l'accès au Domaine Valga;
- OMHM : Une mégarencontre a lieu le 16 janvier pour les regroupements d'OMH;
- MADA : Le dossier du PRIMA avance bien;
- Comité du 150° : Une activité récapitulative aura lieu le 27 janvier;
- Témoins d'hier à aujourd'hui : Ce comité va s'investir dans le chauffage de l'église.

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 324-24 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE, DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Monsieur Guillaume Lavoie donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 324-24 décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

24-01-005

6.4- AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE BUREAUTIQUE DE RIMOUSKI

ATTENDU QUE les opérations administratives de la municipalité nécessitent de nombreuses photocopies et scans;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #284197 au Centre Bureautique de Rimouski au montant de 15 809.06\$ pour l'achat d'un copieur IR ADV DX C58401;

QUE les fonds nécessaires à cette acquisition soient portés au compte 02-13000-527 (Ent. Rep Ameublement bureau)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-006

7.1 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU CONTRAT DE SERVICE EN RAMONAGE

ATTENDU l'appel d'offres commun lancé par la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier et Saint-Gabriel-de-Rimouski pour l'inspection et le ramonage des cheminées sur les territoires respectifs des municipalités parties prenantes de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE JML Ramonage inc. (9347-1415 QC INC.) a déposé une soumission jugée conforme et que cette entreprise a été retenue via le processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres fait office de contrat liant JML Ramonage inc. (9347-1415 QC INC.) et les municipalités incluses au processus;

ATTENDU la requête visant le remboursement des garanties d'exécutions déposé dans le cadre du Devis 2023-02 datée du 25 août 2023 et acheminée aux municipalités le 15 septembre 2023;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres à la clause 1.21 indiquait un nombre de cheminées à ramoner d'approximativement 3 863 ;

ATTENDU QUE le nombre de cheminées ramonnées pour l'année 2023 n'était que de 2919, soit une baisse d'approximativement 25% ;

ATTENDU QUE les municipalités concernées se sont rencontrées le 11 octobre 2023 pour analyser la requête de JML Ramonage inc. (9347-1415 QC INC.);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Frédérick Lee directeur général comme signataire de l'addenda au contrat de ramonage avec les entreprises JML et de rembourser le dépôt de garantie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-01-007

10.1 - AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

ATTENDU QUE l'Association pour le développement de Saint-Marcellin Feste médiévale tiendra le 13 avril 2024 un souper de crabe au Centre Polyvalent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la vente et la consommation d'alcool lors du souper de crabe de l'Association pour le développement de Saint-Marcellin Feste médiévale qui se tiendra le 13 avril 2024 au Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-008

10.2 - PROCLAMATION DU 13 MARS COMME JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'accepter, c'est être soi-même ensemble »;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette campagne. De nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyen;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski proclame le 13 mars 2024 comme la Journée nationale de la santé mentale positive et invite ses citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « s'accepter, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

24-01-009

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h18

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire